

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 4

N° 5570

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5570

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

À l'alinéa 64, substituer aux mots :

« d'au plus »

les mots :

« de moins de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.